

### Lettre de résiliation

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 11 - Modifié par Ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020 - art. 5

« ...Lorsqu'il émane du locataire, **le délai de préavis applicable au congé est de trois mois.** »

« **Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, signifié par acte d'huissier ou remis en main propre** contre récépissé ou émargement. Ce délai court à compter du jour de la réception. »

Le délai de préavis **peut-être réduit à 1 mois.** « **Le locataire** souhaitant bénéficier des délais réduits de préavis [...] précise le motif invoqué et **le justifie au moment de l'envoi de la lettre de congé.** A défaut, le délai de préavis applicable à ce congé est de trois mois. » Si le justificatif nous parvient après réception de la résiliation, **le délai de préavis réduit commencera à courir à la date de réception du justificatif.**

Monsieur ..... Madame

Adresse .....

.....

☎ ..... ✉ .....

**Nouvelle adresse** .....

à compter du .....

Je suis bénéficiaire du revenu de solidarité active ou de l'allocation adulte handicapé  
**(justificatif joint à ma lettre)**

Je viens, d'obtenir un premier emploi (consécutif à une perte d'emploi), d'être muté (dans la même entreprise ou dans la même administration), de perdre mon emploi (licenciement ou fin de CDD)  
**(justificatif joint à ma lettre)**

Mon état de santé (constaté par un médecin) justifie un changement de domicile  
**(certificat médical joint à ma lettre)**

Je déménage vers un autre organisme HLM  
**(avis d'attribution d'un logement HLM joint à ma lettre)**

Autre (préciser) : .....

« Pendant le délai de préavis, le locataire [...] est redevable du loyer et des charges concernant tout le délai de préavis [...], sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire en accord avec le bailleur. »

Signature du ou des titulaire(s) du contrat de location